



le Canada consacre environ trois fois plus à la francophonie que ce qu'il y consacrait il y a à peine trois ans. À cet égard, la gestion des projets du Sommet de Dakar et l'appui institutionnel qui s'y rattache supposent le suivi d'un budget d'environ 65 millions de dollars, toutes subventions confondues.

C'est donc dire que l'apparition des Sommets a **bouleversé quantitativement mais aussi qualitativement** le paysage de la Francophonie. Au plan qualitatif, la Francophonie est passée d'une entreprise à vocation traditionnellement culturelle à un forum de coopération oeuvrant dans les domaines hautement techniques que sont les neuf secteurs d'activités retenus comme prioritaires. Il s'agit d'une coopération dans les domaines de :

- l'agriculture
- l'énergie
- l'environnement
- la culture
- les communications
- l'information scientifique et technologique
- les industries de la langue
- la coopération juridique et judiciaire
- l'éducation et la formation

Dès le premier Sommet tenu à Paris en 1986, les chefs d'État devaient décider la mise en place du CIS pour assurer la réalisation des orientations arrêtées lors de ces rencontres. Cette approche, conçue également pour pallier à l'état d'impréparation de l'ACCT, a été pour beaucoup, comme nous le rappelions précédemment, dans le dynamisme nouveau dont a fait preuve la Francophonie. La formule avait cependant l'inconvénient de ses qualités puisqu'une entreprise ne peut vivre, à long terme, sans structure et sans autre soutien que les seules volontés politiques. De plus, la plupart des projets du Sommet ayant un contenu hautement technique, ils exigent un recours constant à des spécialistes qui ne sont pas membres du CIS. Ainsi un déplacement progressif des pouvoirs et des prérogatives du CIS s'est-il produit en faveur du Secrétariat de l'ACCT. Cette tendance naturelle se voit maintenant encouragée politiquement depuis que les Sommets ont fait subir à l'Agence les réformes de structures et les réajustements de programmes nécessaires pour mettre l'ACCT «à l'heure des Sommets». Le Canada a d'ailleurs participé à la conception, à la réalisation et à la mise en place de ce processus de réforme conduit sous l'égide de la **Commission sur l'avenir des institutions** présidée par le Québécois Jean-Louis Roy, activement épaulé dans son mandat par le gouvernement fédéral canadien qui assumait alors la présidence du CIS. L'évocation de ce processus de réforme nous invite à rappeler l'évolution rapide qu'a connue l'ACCT sous l'impulsion des Sommets.